Présentation

Thérèse Charmasson

Le colloque « Patrimoine, philanthropie, mécénat, XIXe-XXe siècles. Dons et legs en faveur de l'enseignement, de la recherche et des institutions de conservation » qui s'est tenu les 12 et 13 décembre 2019 dans les grands salons de la Sorbonne, dont les actes font l'objet de la présente publication, avait pour objet, face au nombre croissant d'appels au mécénat de la part des institutions de conservation et, de façon plus générale, de l'incitation à la mise en place de partenariats « public-privé » dans le domaine de la recherche scientifique, de s'interroger sur le rôle que le mécénat a joué dans le passé et pourrait jouer dans l'avenir dans le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Si l'attention des institutions de conservation, et tout d'abord celle des musées et à leur suite, des historiens de l'art pour l'histoire des collections, notamment de celle de la constitution des collections publiques au sens large, qu'il s'agisse de celles des musées nationaux ou de musées municipaux comme ceux de la ville de Paris, a conduit, depuis déjà un certain nombre d'années, à l'organisation d'expositions, de colloques et de journées d'études et à des publications qui ont permis d'attirer l'attention sur ceux qui, par leurs dons et legs, ont été, dans nombre de cas, à l'origine de ces collections ou en ont permis l'accroissement, les historiens de l'éducation au sens large ne se sont guère intéressés, semble-t-il, au rôle des « mécènes » dans le développement et le financement des institutions d'enseignement et de recherche[1].

Le musée du Louvre a ainsi rendu hommage à deux reprises, en 1978 et en 1997, à ses donateurs et à ses mécènes, dont les noms figurent en grand nombre sur les plaques apposées sur les murs de la rotonde d'Apollon[2]. La ville de Paris a

1. Voir *La Jeunesse des musées : Les musées en France au XIXe siècle, catalogue de l'exposition, Paris, musée d'Orsay, 7 février-8 mai 1994, organisée par la Réunion des musées nationaux et le musée d'Orsay*, sous la dir. de C. Georgel, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1994 ; Action artistique de la ville de Paris, *Les Musées parisiens. Histoire, architecture et décor*, sous la dir. de B. de Andia, avec la collaboration de C. François et A. Klaeylé, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2007.

2. Musée du Louvre, *Les Donateurs du Louvre, catalogue de l'exposition, Paris, musée du Louvre, hall Napoléon, 4 avril-21 août 1989*, sous la dir. de M. Laclotte, A. Caubet, et P. Rosenberg, Paris, Réunion des musées nationaux, 1989 ; Société des amis du Louvre, Musée du Louvre, *Des Mécènes par milliers : un siècle de dons par les Amis du Louvre, catalogue de l'exposition, Paris, Musée du Louvre, 21 avril-21 juillet 1997*, par C. Berlin, P. Moinot, M. Fumaroli *et al.*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1997.

consacré en 2013 un colloque aux grandes donations qui ont permis l'enrichissement et, dans certains cas, la création de plusieurs de ces grands musées municipaux[3].

Au-delà de l'hommage rendu par les institutions muséales à leurs donateurs, c'est à travers l'étude des collections et des collectionneurs que l'attention des historiens a été attirée sur le rôle joué par les mécènes dans l'enrichissement des institutions patrimoniales publiques. On rappellera ici les travaux présentés lors du 121e congrès des sociétés savantes organisé à Nice en 1996 par le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS[4]). À la suite des recherches de Krzystof Pomian sur les collections de l'époque moderne et de Dominique Pety sur le personnage du collectionneur au XIXe siècle, les études consacrées à l'histoire sociale des nouvelles élites économiques du XIXe siècle ont témoigné du goût généralisé de ces nouvelles couches sociales pour la « bibeloterie » et les collections de toute nature et ont conduit les historiens du contemporain à s'intéresser à la personnalité des collectionneurs et, au-delà, au devenir de leurs collections[5]. C'est toutefois, semble-t-il, Véronique Long, dans le titre de son ouvrage *Mécènes des deux mondes. Les collectionneurs donateurs du Louvre et de l'*Art Institute *de Chicago, 1879-1940*, qui associe pour la première fois les trois termes de « mécènes », de « collectionneurs » et de « donateurs », soulignant ainsi le triple rôle joué par les « bienfaiteurs » de ces deux musées[6].

Si le rôle ainsi joué par les mécènes dans le développement des musées a bien été mis en valeur, celui qu'ont joué les collectionneurs et bibliophiles dans l'enrichissement des fonds des bibliothèques, qu'il s'agisse de la Bibliothèque nationale de France (BNF), des grandes bibliothèques parisiennes d'étude et de recherche ou des

---

3. *Choisir Paris : les grandes donations aux musées de la ville de Paris. Actes du colloque organisé les 11 et 12 octobre 2013 par Paris Musées et l'Institut national d'histoire de l'art*, sous la dir. de C. Georgel, Paris, Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2015, [en ligne] htttp://books.openedition.org/inha/6879

4. *Mécènes et collectionneurs. Actes du 121e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Nice, 26-31 octobre 1996, sections d'histoire moderne et contemporaine et d'archéologie et d'histoire de l'art*, vol. I, *Les Variantes d'une passion*, sous la dir. de J.-Y. Ribault, Paris, Éditions du CTHS, 1999 ; vol. II, *Lyon et le Midi de la France*, Paris, Éditions du CTHS, 1999.

5. Voir le numéro spécial de la revue *Romantisme*, no 112, 2001 *La Collection*, en particulier, J.-L. Cabanès et D. Pety, « Avant-propos », p. 3-8 ; K. Pomian, « Collection : une typologie historique », p. 9-22 ; D. Pety, « Le personnage du collectionneur au XIXe siècle : de l'excentrique à l'amateur distingué », p. 71-81 ; voir également R. G. Saisselin, *Le Bourgeois et le bibelot*, Paris, Albin Michel, 1990 (traduction de l'édition américaine parue en 1985 sous le tire *Bricabracomania* : *The Bourgeois and the Bibelot*).

6. V. Long, *Mécènes des deux mondes. Les collectionneurs donateurs du Louvre et de l'*Art Institute *de Chicago*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat préparée sous la dir. de Christophe Charle et soutenue par l'auteur à l'université de Paris I en 2003.

bibliothèques municipales des métropoles régionales, est beaucoup moins bien connu et étudié en dehors des milieux des bibliothécaires et historiens du livre[7]. Ce n'est qu'en 2009-2010 que la BNF a consacré une exposition à l'action de l'Association des amis de de la Bibliothèque de France, dont la fondation remonte à 1913 et qui a été reconnue d'utilité publique en 1927[8]. C'est, semble-t-il, dans le cadre d'un renouveau d'intérêt pour les collections « patrimoniales », qui s'est manifesté notamment par la publication en 1995 des onze volumes consacrés au « Patrimoine des bibliothèques de France », que le rôle joué par les dons et legs dans l'enrichissement des fonds anciens des bibliothèques des vingt-trois régions que comptait alors la France a été mis en valeur[9]. Dès 1992, la ville de Metz avait cependant rendu « hommage aux donateurs » qui avaient permis « l'enrichissement des collections anciennes et précieuses de la bibliothèque municipale[10] ». À Lyon, deux mémoires d'étude présentés par des élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque,ont successivement, en 2003 et 2015, répertorié et présenté les dons et legs effectués à la bibliothèque municipale de Lyon de 1850 à 2010[11].

---

7. Voir S. Balayé, « Le développement des collections de la Bibliothèque nationale », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle, 1789-1914*, sous la dir. de D. Varry, Paris, Promodis/Éditions du Cercle de la librairie, 1991, p. 241-261, 311-328, « Les enrichissements de la IIIe République », p. 321-324 ; C. Le Bétouzé, P. Vallas, « L'accroissement des collections municipales, *ibid.*, p. 241-261, p. 252-253 ; pour la bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP), voir Th. Charmasson, C. Gaziello, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris », *ibid*., p. 359-393, p. 384-386.

8. Association des amis de la BNF, *Les Amis de la BNF : hommage aux dons remarquables enrichissant les collections de la bibliothèque et à l'action de l'association fondée en 1913, catalogue de l'exposition, Paris, BNF, galerie des donateurs, 14 décembre 2009-30 janvier 2011*, sous la dir. d'A. James-Sarrazin, Paris, BNF, 2010, 14 p.

9. *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions*, Paris, Payot, 1995, 11 vol. publiés sous les auspices de la fondation des banques CIC pour le livre et le ministère de la Culture : 1. *Île-de-France* ; 2. *Nord-Pas-de-Calais*, *Picardie* ; 3. *Champagne-Ardennes*, *Lorraine* ; 4. *Alsace*, *Franche-Comté* ; 5. *Auvergne*, *Bourgogne*, *Rhône-Alpes* ; 6. *Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, *Corse*, *Martinique* ; 7. *Aquitaine*, *Languedoc-Roussillon*, *Midi-Pyrénées* ; 8. *Bretagne*, *Pays-de-la-Loire*, *Poitou-Charentes* ; 9. *Haute-Normandie, Basse-Normandie ; 10. Centre, Limousin ; 11. Index général.*

10. Ville de Metz, *Bibliothèques offertes. Hommage aux donateurs. Un siècle d'enrichissements des collections anciennes et précieuses de la bibliothèque municipale, catalogue de l'exposition, bibliothèque municipale de Metz , 7 janvier-14 mars 1992*, Metz, Médiathèque du Pontiffroy, 1997.

11. J. F. Lutz, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon (1850-1950)*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la dir. de D. Varry, 2003, 2 vol. , [en ligne sur le site de l'ENSSIB], http ://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/724-dons-et-legs-a-la-bibliotheque-municipale-de-lyon-1850-1950.pdf ; G. Haraux, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon (1950-2010)*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la dir. de P. Guinard, 2015, [en ligne sur le site de l'ENSSIB], http ://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65131-dons-et-legs-a-la-bibliotheque-municipale-de-lyon-1950-2010.pdf.

Plusieurs journées d'études ont témoigné du souci que nombre d'érudits, de bibliophiles ou de collectionneurs avaient eu de transmettre les collections qu'ils avaient constituées à des institutions qui en assurent la conservation[12].

Les services d'archives, qu'ils soient nationaux, départementaux ou municipaux, qui accueillent pourtant nombre de fonds d'archives « privées » entrés par dons et legs, semblent singulièrement absents de cette mise en valeur du rôle des donateurs et légataires[13]. Ce sont les problèmes juridiques posés par l'entrée de ces fonds privés dans leurs services qui apparaissent au centre des interrogations des conservateurs et archivistes. Rappelons que, selon la définition figurant dans le code du patrimoine, sont archives « privées », au sens juridique du terme, les archives qui ne sont pas « publiques », les archives étant « l'ensemble des documents, […] quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité[14] ». Comme le précise également le code du patrimoine, « les services publics d'archives qui reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession ou de dépôt sont tenus de respecter les stipulations du donateur, de l'auteur du legs, du cédant ou du déposant quant à la conservation et à la communication de ces archives[15] ». Comme l'ont rappelé tant la direction des Archives de France que l'association des archivistes français, l'accueil, la communication et la valorisation de ces fonds d'archives privées ne peuvent se faire que dans le cadre défini par la loi d'archives codifiée dans le code du patrimoine[16]. Ce sont ces notions juridiques qui sont le plus généralement mises en

12. *Voyages de bibliothèques, actes du colloque des 25 et 26 avril 1998 à Roanne, organisé à l'institut Claude-Longeon, université Jean-Monnet, Saint-étienne*, textes réunis par M. Viallon, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-étienne, 1998 ; *Passions et collections, actes du colloque, Chambéry, 21 et 22 octobre 1998, colloque organisé par l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation, la bibliothèque municipale de Chambéry, la F*édération française de coopération entre bibliothèques, [Paris], FFCB ; [Annecy], Arald ; Chambéry, Bibliothèque municipale, 1999 : voir l'article de D. Coq, « Donner, léguer aux collections publiques, une passion qui s'éteint ? », p. 95-100 ; « Je lègue ma bibliothèque à …. ». *Dons et legs dans les bibliothèques publiques. Actes de la journée d'études annuelle "* Droit et patrimoine*" organisée le 4 juin 2007 à l'École normale supérieure Lettres-Sciences humaines, Lyon, par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et le Centre de conservation du livre*, sous la dir. de R. Mouren, Arles, Atelier Perrousseaux, 2010.

13. Pour les fonds conservés aux Archives nationales, voir l'état publié en 2004 : Archives nationales, État sommaire des fonds d'archives privés, séries AP (1 à 629 AP) et AB XIX, par S. d'Huart, Ch. de Tourtier-Bonazzi et C. Sibille, Paris, Archives nationales, 2004.

14. Code du patrimoine, livre II Les archives, article L 211.1 [en ligne sur Legifrance] https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006129161

15. Code du patrimoine, livre II Les archives, article L 213.6, [en ligne sur Legifrance) https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006129161

16. Direction des Archives de France, *Les Archives privées, manuel pratique et juridique*, sous la dir. de C. Nougaret et P. Even, Paris, La Documentation française, 2008 ; Association des archivistes français,

valeur sur les sites Internet des services d'archives dans les rubriques incitant au don d'archives[17]. Les archives municipales de Lyon ont cependant consacré en 2010 une exposition à leurs donateurs et présenté les fonds d'archives offerts à la ville entre 2001 et 2010[18]. Ce n'est que récemment que dons d'archives et de bibliothèques ont fait l'objet d'une étude plus générale, centrée sur la notion de don[19].

Dans le domaine de l'enseignement, comme l'a montré Jean-Luc Marais, le mécénat envers les établissements d'enseignement s'est manifesté le plus généralement, semble-t-il, non par des dons d'objets, peintures, sculptures, objets d'art, livres, manuscrits et documents, comme celui qui a pu s'exercer envers les institutions patrimoniales, qu'il s'agisse des musées, des bibliothèques ou des services d'archives, mais le plus fréquemment par le don ou le legs de rentes ou de sommes d'argent d'un montant plus ou moins important, permettant la fondation et le financement de bourses ou de prix dont l'attribution est souvent soumise par les donateurs à des conditions particulières[20].

Les travaux menés sur l'investissement des fondations américaines pour le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur en France à l'issue de la Première Guerre mondiale ont mis en lumière le rôle majeur joué par « l'argent » dans cette politique. L'important soutien financier apporté par les fondations philanthropiques américaines au développement des sciences sociales est maintenant bien connu grâce aux travaux de Brigitte Mazon sur la création de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et ceux, plus récents, de Ludovic Tournès[21]. En revanche, le rôle des donateurs, bienfaiteurs et mécènes dans ces mêmes

---

Section « Archives départementales », *Archives privées, un patrimoine méconnu*, Paris, Association des archivistes français, 2005.

17. Voir A. Vallet, *Confier ses archives. Le don et le dépôt d'archives privées dans un service public d'archives*, mémoire pour la licence professionnelle « Traitement et gestion des archives et des bibliothèques », mention « Archives », sous la dir. de P. Marcilloux, université d'Angers, année universitaire 2013-2014, annexe 8 « Diffusion de conseils de conservation d'archives privées par les archives départementales, p. 34 ; bibliographie, webographie, p. 35-36 [en ligne] https://dune.univ-angers.fr/fichiers/20133884/2014LLPAB1828/fichier/1828F.pdf

18. [Archives municipales de Lyon], *Pour la passion d'une ville, 2001-2010 : les archives rendent hommage à leurs donateurs, catalogue d'exposition, Lyon Archives municipales, 20 mai-9 octobre 2010*, par P. Dreyer, C. Dormont, N. Chiron-Dorey, Lyon, Archives municipales, 2010.

19. *Les Dons d'archives et de bibliothèques, XIXe-XXe* siècles : de l'intention à la contrepartie, sous la dir. de B. Grailles, P. Marcilloux, V. Neveu et V. Sarrazin, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

20. J.-L. Marais, *Histoire du don en France, 1880-1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

21. Voir B. Mazon, *Aux origines de l'École des hautes études en sciences sociales, le rôle du mécénat américain (1920-1960)*, Paris, Éditions du Cerf, 1988 ; du même auteur, « La fondation Rockefeller et les sciences sociales en France, 1920-1940 », *Revue française de sociologie*, t. 29, nº 2, 1985, p. 311-342 ; L. Tournès, *Sciences de l'homme et politique. Les fondations philanthropiques américaines*, Paris, Classiques Garnier,

domaines et, de façon plus générale, dans la mise en place de nouvelles structures d'enseignement et l'introduction de nouvelles disciplines dans l'enseignement supérieur dans le dernier tiers du XIXe siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale est largement méconnu.

Les plaques apposées dans le grand hall de la Sorbonne témoignent des « libéralités » dont a bénéficié l'université de Paris, mais le souvenir des bienfaiteurs, donateurs et mécènes de celle-ci en est bien souvent effacé. La chancellerie des universités de Paris qui, depuis la création des nouvelles universités de la région parisienne à la suite de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968, gère les biens restés indivis de l'ancienne université de Paris, conserve pourtant les dossiers d'archives qui témoignent de ces « libéralités[22] ». Ce sont ces dossiers qui ont permis d'engager, en 2014, à la demande du recteur-chancelier des universités de Paris, une première enquête sur les dons et legs dont l'université de Paris a bénéficié à compter de 1885, dès la publication du décret du 25 juillet 1885 « relatif aux dons, legs et subventions en faveur des facultés et écoles d'enseignement supérieur[23] ».

À la suite de cette première enquête qui a rappelé l'importance de l'apport financier des dons et legs dans le budget de l'université de Paris dans les premières années du XXe siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le recteur-chancelier a souhaité que soient étudiés, au-delà du rôle joué par le mécénat au sein de l'université de Paris, les différents modes d'investissement des particuliers dans le développement des institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que dans celui des institutions de conservation au sens large, musées, bibliothèques et services d'archives[24].

2011 ; *L'Argent de l'influence. Les fondations américaines et leurs réseaux européens*, sous la dir. de L. Tournès, Paris, Autrement, 2010.

22. Loi nº 78-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, *Journal officiel*, 13 novembre 1968, p. 10579-10584 ; sur la gestion des biens indivis des anciennes universités par les chancelleries des universités, voir ci-dessous I. Lamouri, « Les libéralités en faveur de l'université de Paris et des universités franciliennes du XIXe siècle à nos jours : perspectives juridiques, p. 000-000, note 10.

23. Décret du 25 juillet 1885 relatif aux dons, legs et subventions en faveur des facultés et écoles d'enseignement supérieur, *Journal officiel*, 26 juillet 1885, p. 3840 ; R. Goblet, « Dons et legs en faveur des facultés et écoles d'enseignement supérieur. Rapport au président de la République française, Paris, le 25 juillet 1885 », dans Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, *Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur. Documents parlementaires et administratifs*, Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 12 ; voir les résultats de cette enquête dans A. Durand, « L'odeur de l'argent. Dons et legs dans le financement de l'université de Paris (1885-années 1930) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 63, 2016, p. 64-87.

24. Sur l'apport du mécénat dans le développement de l'université de Paris, voir les analyses de deux des recteurs de l'académie de Paris, Louis Liard (1946-1917) et Paul Appell (1855-1930) : L. Liard, « Les bienfaiteurs de l'université de Paris », *Revue de Paris*, 1er mars 1913, p. 1-47 ; P. Appell, « Les bienfaiteurs de l'uni-

Le colloque, dont ce volume représente les actes, avait pris pour figure emblématique la marquise Arconati Visconti, née Marie Peyrat (1840-1923), dont les « libéralités » ont enrichi aussi bien des institutions de « haut enseignement » que des universités, des musées et des bibliothèques[25]. Il a également permis la présentation de la numérisation du fonds de la correspondance reçue de la marquise Arconati Visconti conservée à la bibliothèque inter-universitaire de la Sorbonne dans les fonds de la bibliothèque Victor-Cousin, ainsi que celle d'une petite exposition de documents d'archives, conservés aux Archives nationales, consacrée aux « mécènes de l'université de Paris ». Il a été en outre accompagné d'une exposition dossier consacrée à la « Marquise Arconati Visconti, femme libre et mécène » qui s'est tenue au musée des Arts décoratifs du 13 décembre 2019 au 15 mars 2020[26].

Une introduction générale

Les deux premières communications, respectivement dues à Antonin Durand et à Inès Lamouri, qui constituent en quelque sorte une introduction à l'ensemble des textes qui composent l'ouvrage, viennent rappeler le cadre juridique dans lequel la générosité des particuliers a pu s'exercer en faveur des universités et autres établissements d'enseignement supérieur dans le dernier tiers du XIXe siècle et jusqu'à nos jours, et en ce qui concerne la contribution d'Antonin Durand, les premiers résultats de la recherche engagée en 2014 sur l'apport du mécénat au développement de l'université de Paris[27].

Deux décrets, le 25 juillet 1885 et le 28 décembre de la même année, relatifs aux dons legs et subventions en faveur des facultés et écoles d'enseignement supérieur, signés du ministre de l'Instruction publique, des cultes et des beaux-arts, René Goblet (1828-1905), ont inauguré la réforme de l'enseignement supérieur qui devait s'achever dix ans plus tard par la constitution des universités par la loi du

versité de Paris », *Revue de Paris*, 15 mars 1924, p. 272-287.

25. Ne figurent toutefois pas dans cet ouvrage les communications présentées par V. Fonteneau, « Le mécénat à l'institut de chimie de Paris (1896-1939) ; V. Hébrard et D. Ospina, « L'américanisme français à l'Université. Dons et valorisation des fonds privés de chercheurs » ; I. Deléderray-Oguey, « Catherine de Rumine, une princesse russe philanthrope et mécène à Lausanne ».

26. Cette exposition a fait l'objet d'un numéro spécial de *Beaux-Arts Magazine*, paru en décembre 2019, portant le même titre.

27. A. Durand, « Les dons et legs en faveur de l'université de Paris et des universités franciliennes du XIXe siècle à nos jours : retour sur une enquête », p. 000-000 ; I. Lamouri, « Les libéralités en faveur de l'université de Paris et des universités franciliennes du XIXe siècle à nos jours : perspectives juridiques », p. 000-000.

10 juillet 1896[28]. Comme le souligne René Goblet lui-même dans un discours prononcé à l'occasion de l'assemblée générale annuelle des sociétés savantes, le 1er mai 1886, « les décrets des 25 juillet et 28 décembre 1885, en faisant revivre la personnalité des facultés, en leur reconnaissant le droit de recevoir des libéralités et d'administrer librement leurs biens propres, en les réunissant dans des conseils communs pour délibérer de leurs intérêts d'ordre pédagogique, financier, administratif ou même disciplinaire, leur ont donné une vie nouvelle, et préparent le rétablissement de véritables universités appelées à grandir et à rivaliser entre elles sous le contrôle de l'État […][29] ».

Inès Lamouri souligne « le lien indéfectible qui se crée entre le développement de la philanthropie universitaire et l'avènement de la personnalité morale de l'université » et indique que « les libéralités universitaires sont l'expression juridique d'une université qui se structure comme personne morale à part entière ». Elle rappelle également le rôle joué par Louis Liard (1846-1917), alors directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, dans la préparation de ce texte réglementaire et, au-delà, comme le note également Antonin Durand, son rôle comme recteur de l'académie de Paris, dans le développement du mécénat en faveur de l'université de Paris.

À la suite de l'adoption de la loi du 12 novembre 1968, dite loi Edgar Faure, d'orientation de l'enseignement supérieur, c'est aux chancelleries des universités qu'incombe, à compter de 1971, « le soin de gérer et d'administrer le patrimoine indivis et commun entre les différents établissements publics d'enseignement[30] ». Les chancelleries des universités ont donc pour principale mission de « gérer des biens, indique Inès Lamouri, dont elles ne sont pas propriétaires ». « Il s'agit donc d'une forme de gestion collective du patrimoine culturel », modèle qui a été remis en cause par la Cour des comptes en 2014. Le cadre juridique du mécénat peut permettre aux universités de diversifier leurs ressources, mais pour Inès Lamouri, il conviendra que celles-ci s'interrogent sur la « fonctionnalité » des biens acquis, qui devront être utilisés dans le respect des « fonctions » de l'université.

---

28. Sur René Goblet, voir R. Quillet, « à la recherche de la République sociale : René Goblet et Jean Jaurès », *Cahiers Jaurès*, 2004, n° 174, p. 55-73.

29. Cité par M. Pellisson, « Goblet (René) », dans *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, sous la dir. de F. Buisson, Paris, Librairie Hachette, 1911, [en ligne], http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document/php?id=2814 [lien non valide] ; sur le décret du 28 décembre 1885, voir E. Lavisse, « Le décret du 28 décembre 1885 », *Revue internationale de l'enseignement*, t. 11, année 1886, p. 20-25, et « Documents relatifs au décret du 28 décembre 1885, sur l'organisation des facultés et des écoles d'enseignement supérieur », *ibid.*, p. 50-79.

30. Décret n° 71-1105 du 31 décembre 1971 relatif aux chancelleries, *Journal officiel*, 31 décembre 1975, p. 13084-13085.

Revenant sur les résultats de l'enquête qu'il avait menée en 2014 dans les archives de la chancellerie des universités de Paris, Antonin Durand rappelle que « ce n'est sans doute qu'en honorant les mécènes d'hier que l'on peut convaincre de futurs donateurs d'apporter leur contribution au développement de l'enseignement supérieur ». En ce qui concerne les raisons qui ont pu conduire les premiers mécènes de l'université de Paris à doter celle-ci de tout ou partie de leurs biens, Antonin Durand souligne que c'est au cours du premier XXe siècle que se concentrent les 437 donations qu'il a recensées. S'interrogeant sur le profil social des donateurs, il constate la présence parmi ceux-ci de nombre de professeurs ou anciens professeurs, mais surtout des « élites financières traditionnelles, banquiers, hommes d'affaires et industriels », qui fournissent les plus gros montants. Toutefois, si les hommes sont majoritaires parmi les donateurs, le nombre des femmes qui constituent au total environ 32 % de ceux-ci, est en augmentation constante, passant de 21 % dans l'avant-guerre à près de 40 % pour l'après-guerre.

À l'instar de plusieurs des auteurs de ce volume, Antonin Durand s'interroge sur les motivations des donateurs : il s'agit généralement pour ceux-ci, note-t-il, de laisser une trace dans l'histoire de l'université de Paris, de témoigner, dans le cas des mécènes juifs, de leur assimilation à la société française, de contribuer au financement d'une recherche laïque et républicaine, mais aussi de subvenir aux besoins de certaines catégories d'étudiants. Il souligne également que le mécénat en faveur de l'université de Paris « n'échappe pas à la lancinante question de la contrepartie du don », certains donateurs, comme le note également Inès Lamouri, souhaitant participer à la nomination du titulaire de la chaire que leur donation a permis de créer, mais conclut que « l'âge d'or du mécénat envers l'université de Paris témoigne […] que la diversité des sources de financement permet parfois [d'ouvrir] de nouvelles perspectives sur ce que doivent être les progrès de la connaissance ».

Première partie : Figures de mécènes

C'est à l'action de quelques-uns des grands mécènes de l'université de Paris et des grands établissements de recherche et d'enseignement parisiens qu'est consacrée la première partie de l'ouvrage. Si certains d'entre eux, comme les Rothschild ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches, d'autres, comme la marquise Arconati Visconti, les frères Deutsch de la Meurthe ou Albert Kahn restent encore relativement méconnus d'un public élargi.

La marquise Arconati Visconti

Le colloque « Patrimoine, philanthropie, mécénat, XIXe-XXe. Dons et legs en faveur de l'enseignement, de la recherche et des institutions de conservation » avait pris pour figure emblématique la marquise Arconati Visconti, née Marie Peyrat, qui compte, on l'a dit, parmi les grands bienfaiteurs, non seulement des établissements de « haut enseignement » et de l'université de Paris dont elle a fait sa légataire universelle, mais aussi des musées et, notamment, du musée du Louvre auquel elle a légué ses collections d'œuvres d'art[31]. Celle-ci n'ayant fait l'objet que d'une communication, due à Annelies Lannoy, sur son rôle dans le développement des sciences religieuses en France, on a repris, en introduction de cette partie, la communication, restée inédite, présentée par Thérèse Charmasson lors d'une journée d'études organisée à l'université de Toulouse-Jean-Jaurès en mars 2017, intitulée « Salons et réseaux : entre savoirs et pouvoirs, XIXe-XXe siècles[32] ».

Après une présentation de la personnalité de la marquise Arconati Visconti, de son milieu familial et de celui de son mari Gianmartino Arconati Visconti (1839-1876), du salon qu'elle a tenu à Paris dans son hôtel particulier, rue Barbet-de-Jouy et de son réseau amical au sein duquel se croisent hommes politiques, républicains de la première heure, « intellectuels » dreyfusards normaliens ou chartistes, conservateurs de musées et collectionneurs, cette contribution attire l'attention sur les premières « libéralités » de la marquise envers les trois institutions de « haut enseignement » que sont l'École des chartes, l'École pratique des hautes études et le Collège de France.

L'article d'Annelies Lannoy, s'appuyant sur la consultation de la correspondance que la marquise a entretenue avec l'historien belge des religions Franz Cumont (1868-1947) et avec Alfred Loisy (1857-1940), met en lumière le rôle paradoxal qu'a joué la marquise, dont l'anticléricalisme était notoire, dans le développement des sciences religieuses en France, par le soutien notamment qu'elle a accordé à la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* dirigée par Alfred Loisy et par son engagement dans la campagne menée par plusieurs professeurs au Collège de France qui comptaient parmi ses amis, pour assurer l'élection d'Alfred Loisy à la chaire

31. Voir Th. Charmasson, « La marquise Arconati Visconti "bienfaitrice" de l'université de Paris » dans *Femmes de sciences de l'Antiquité au XIXe siècle. Réalités et représentations*, textes réunis et introduits par A. Gargam, avec la collaboration de P. Bret, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2014, p. 275-294.

32. Th. Charmasson, « La marquise Arconati Visconti (1840-1923), "salonnière" et mécène, p. 000-000, communication présentée lors de la journée d'études organisée par Jan Nelis, le 14 mars 2017, à l'université de Toulouse Jean-Jaurès « Salons et réseaux : entre savoirs et pouvoirs, XIXe-XXe siècles », dans le cadre du Labex « Structuration des mondes sociaux. Opération "Mondes scientifiques" ».

d'histoire des religions du Collège de France laissée vacante par le décès de Jean Réville (1854-1908)[33].

Les Rothschild

Si le rôle des différents membres de la famille Rothschild pour l'enrichissement des collections des musées est maintenant bien connu grâce, notamment, aux travaux de Pauline Prevost-Marcilhacy qui a dirigé la publication, en 2016, d'une somme en trois volumes sur le mécénat de plusieurs générations de Rothschild en ce domaine, celui que certains d'entre eux ont joué dans le domaine scientifique l'est beaucoup moins[34]. Edmond James de Rothschild (1845-1934), ainsi que son fils cadet, Maurice de Rothschild (1881-1957) ont tout particulièrement contribué au développement des collections scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et, en particulier, à celles de la galerie de paléontologie. Edmond James de Rothschild, par le biais de de la fondation Edmond-de-Rothschild pour le développement de la recherche scientifique établie en 1921, a également eu à cœur de participer au développement de la recherche scientifique dans différents domaines, tels que la photochimie, l'étude des phénomènes thermo-ioniques ou celle des hautes températures. Il a également encouragé la création de l'institut de mathématiques de la faculté des sciences de Paris, maintenant bien connu sous le nom d'institut Henri-Poincaré, ainsi que celle de l'institut de biologie physico-chimique. Son cousin, Henri de Rothschild (1872-1947), docteur en médecine, s'est quant à lui tout particulièrement intéressé au traitement du cancer et à l'utilisation médicale du radium, et a contribué à la mise en place de la fondation Curie.

Les frères Deutsch de la Meurthe

Revenant sur les recherches qu'elle avait précédemment menées sur la famille Deutsch de la Meurthe, Sophie Mouton, après avoir rappelé à grands traits l'histoire familiale des frères Henry (1847-1919) et Émile (1846-1924) Deutsch de la

33. A. Lannoy, « La marquise Arconati Visconti et les sciences religieuses en France. Aperçu d'une relation paradoxale », p. 000-000 ; sur l'institutionnalisation des sciences religieuses en France, voir du même auteur, *Alfred Loisy and the Making of History of Religions*, Berlin/Boston, De Gruyter, 2020 ; sur les échanges entre Franz Cumont et Alfred Loisy, où la marquise tient une place importante, voir également A. Lannoy, C. Bonnet et D. Praet, « *Mon cher Mithra… » La correspondance Franz Cumont et Alfred Loisy, édition, introduction et notes*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2019, 2 vol.

34. P. Prevost-Marcilhacy, « Les Rothschild et les institutions scientifiques », p. 000-000 ; voir *Les Rothschild, une dynastie de mécènes en France*, vol. I, *1873-1922*, vol. 2 *1922-1935*, vol. III, *1935-2016*, sous la dir. de P. Prevost-Marcilhacy, Paris, Louvre éditions/BNF édition/Somogy éditions d'art, 2016 ; voir également *De la sphère privée à la sphère publique. Les collections Rothschild dans les institutions publiques françaises, actes du colloque des 4, 5 et 6 décembre 2018*, sous la dir. de P. Prevost-Marcilhacy, L. De Fuccia et J. Trey, Paris, INHA, 2019, [en ligne], https://www.books.openedition.org/inha/10632 [lien non sécurisé]

Meurthe, souligne que c'est l'intérêt ancien d'Henry Deutsch de la Meurthe pour l'aviation qui le conduit à offrir, en 1909, 500 000 francs, ainsi qu'une rente viagère annuelle de 15 000 francs à l'université de Paris, pour l'établissement d'un institut aérotechnique sur le plateau de Saint-Cyr (Saint-Cyr-l'École, Seine-et-Oise, actuellement Yvelines), puis à permettre la création, en 1914, d'une chaire d'aéronautique au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) confiée à Rodolphe Soreau (1865-1935[35]). Son frère Émile, pour qui « soutenir l'effort éducatif, c'est garantir un avenir pour sa patrie », au lendemain de la Première Guerre mondiale, indique au recteur de l'académie de Paris Paul Appell (1855-1930) qu'il est « disposé à créer une fondation importante, destinée à améliorer les conditions de vie des étudiants de la ville de Paris, par la construction de maisons leur offrant des logements salubres et aérés ». Le bâtiment de la fondation Émile-et-Louise- Deutsch-de-la-Meurthe, pour la construction duquel, au sein de la Cité universitaire internationale, Émile Deutsch de la Meurthe offre d'affecter un capital de 10 millions de francs, doit « favoriser le travail », mais aussi permettre de « développer les valeurs citoyennes, d'initiative et de coopération ». La première maison française de la Cité internationale universitaire, ouvre ses portes en 1925 et permet de loger 350 étudiants[36].

John D. Rockefeller, Jr

À partir du double dépouillement du fonds d'archives consacré à l'action philanthropique des Rockefeller en France conservé au *Rockefeller Archiv Center* à New York et de celui des fonds d'archives relatifs à la Cité universitaire internationale de Paris aux Archives nationales, Églantine Pasquier rappelle le rôle joué par John D. Rockefeller, Jr (1874-1960) dans la conception et la construction de la « maison internationale » de la Cité universitaire[37]. L'université de Paris reçoit du

35. S. Mouton, « Philanthropie et patriotisme. Les frères Deutsch de la Meurthe et la IIIe République », p. 000-000 ; du même auteur « De l'aviation à la Cité universitaire. Philanthropie et patriotisme chez les Deutsch de la Meurthe », *Archives juives*, vol. 42, 2009, p. 105-117.

36. Sur la Cité internationale universitaire de Paris, voir B. Blanc, *La Cité internationale universitaire de Paris : de la cité-jardin à la cité-monde*, Lyon, Édition Lieux-Dits, 2017 ; *La Babel étudiante. La Cité internationale étudiante de Paris, 1920-1950*, sous la dir. de D. Kénovian et G. Trochet, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 ; voir en particulier dans cet ouvrage F. Oppermann, « Les archives de la Cité internationale universitaire de Paris : un chantier pour l'histoire », p. 175-178 ; ces archives sont conservées aux Archives nationales sous les cotes 20090013/1-1200 et 20090014/1-143 ; sur la fondation Émile-et-Louise-Deutsch-de-la-Meurthe, voir Région Île-de-France, Service patrimoine et inventaire, *La Fondation Émile-et-Louise-Deutsch-de-la-Meurthe : Cité internationale universitaire de Paris*, texte de B. Blanc, photographies de P. Ayrault, Paris, Somogy, 2010 (Parcours du patrimoine, 354).

37. É. Pasquier « Un mécène américain pour l'université de Paris : John D. Rockefeller, Jr et la Maison internationale de la Cité universitaire », p. 000-000 ; voir du même auteur « John D. Rockefeller, Jr et la Maison

philanthrope, en 1928, deux millions de dollars pour assurer le financement et les premières années de fonctionnement de cette maison dont John D. Rockefeller souhaitait faire une réplique, la plus fidèle possible, des *International Houses* américaines. Comme le souligne l'auteur, « il ne s'agissait pas de financer des activités de recherche ou d'enseignement à proprement parler, mais plutôt de fournir aux étudiants un environnement matériel et intellectuel propice à leur épanouissement ». Toutefois, les différences profondes qui existent entre la culture universitaire anglo-saxonne et la culture universitaire française conduisent les responsables du projet à s'éloigner du modèle américain, en dépit de la volonté que manifeste John D. Rockefeller, Jr de contrôler étroitement la réalisation de son projet, tant en ce qui concerne la construction du bâtiment que l'administration de la maison.

Albert Kahn

Le nom d'Albert Kahn (1860-1940) reste attaché à l'entreprise des « Archives de la planète », aux jardins qu'il a fait aménager autour de sa maison à Boulogne-Billancourt (Boulogne-sur-Seine, Hauts-de-Seine) et aux collections photographiques que conserve le musée départemental Albert-Kahn[38]. Isabelle Arasa rappelle qu'à côté de la constitution des « Archives de la planète », Albert Kahn a eu également une activité philanthropique dans nombre de domaines et, notamment, dans celui de l'enseignement[39]. À partir de 1898 et jusqu'en 1930, trois à cinq bourses de voyage « Autour du monde », fondées par Albert Kahn, d'un montant de 16 500 francs par lauréat en 1898, sont décernées par les services de l'académie de Paris à des jeunes gens, agrégés de lettres, d'histoire ou de sciences, puis à compter de 1904, à des diplômés de droit et, à partir de 1908, à des docteurs de l'université non agrégés, pour leur permettre d'entreprendre un voyage qui ne doit être ni un « voyage d'agrément », ni un voyage « pour l'étude à l'étranger d'une question déterminée », mais un « voyage d'observation » « qui devrait rendre les maîtres de la

internationale de l'université de Paris : la place du mécène dans la conception et la mise en œuvre d'un projet architectural », *Profils, revue de l'association d'histoire de l'architecture*, n° 2, 2020 *Temporalités et micro-chronologie de l'architecture*, sous la dir. d'É. d'Orgeix et P. Dubourg-Glatigny, p. 000-000.

38. Voir *Albert Kahn, singulier et pluriel*, sous la dir. de S. Kutniak, Paris/Boulogne, Édition Liénart/Musée départemental Albert-Kahn, 2015 ; *Les Archives de la planète*, sous la dir. de V. Perlès, avec la collaboration de M. Demurger, Paris/Boulogne, Édition Liénart/Musée départemental Albert-Kahn, 2019 ; *Un monde et son double. Regards sur l'entreprise visuelle des Archives de la planète (1919-1931)*, sous la dir. d'I. Marinone, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2019.

39. I. Arasa, « Albert Kahn, mécène des boursières "Autour du monde" », p. 000-000 ; voir également F. Prévost-Grégoire, « Le Comité national d'études sociales et politiques au service de la nation française », *Cahiers d'histoire*, vol. 35, n° 2, printemps 2018, n° spécial *Paix, pacifisme et dissidence en temps de guerre, xxe-xxie siècles*, p. 117-133.

jeunesse française plus aptes à remplir leur tâche d'éducation ». C'est à partir de 1905 qu'une des bourses jusqu'alors réservée aux jeunes gens est scindée en deux pour « permettre l'attribution de deux bourses réservées aux jeunes filles ». Entre 1905 et 1930, vingt-sept jeunes femmes, dont Isabelle Arasa donne la liste dans l'ordre chronologique de l'attribution de la bourse, vont ainsi bénéficier de ces bourses qui leur permettront de parcourir le monde[40].

Raphaël Bischoffsheim

Le mécénat de Raphaël Bischoffsheim (1823-1906), dont témoigne les dons et legs figurant dans son testament, envers de nombreuses institutions scientifiques apparaît maintenant bien oublié. Ce sont pourtant ses subsides qui ont permis l'établissement et la construction sur les plans de Charles Garnier (1825-1898) de l'observatoire de Nice devenu propriété de l'université de Paris après la mort de Raphaël Bischoffsheim. Françoise Le Guet Tully rappelle les origines familiales de celui-ci, issu d'une famille de banquiers, mais qui mena, jusqu'à la mort de son père, Louis-Raphaël Bischoffsheim (1800-1873), une vie oisive de « boulevardier ». Né à Mayence (Allemagne), il eut pour précepteur, à compter de 1834 et jusqu'à son arrivée à Paris en 1838 et son entrée à l'École centrale des arts et manufactures, un lettré érudit, Joseph Derenbourg (1811-1895). C'est, semble-t-il, à l'instigation de l'astronome Maurice Loewy (1833-1907) que Raphaël Bischoffsheim qui côtoyait jusqu'alors dans son monde familial et amical tant des philanthropes et des banquiers que des artistes et des savants, s'engagea pleinement dans un mécénat tourné vers le développement des sciences. Membre libre de l'Académie des sciences, il assiste aux séances publiques de l'Académie et suit avec attention la construction de l'observatoire de Nice avec le directeur duquel, Henri Perrotin (1845-1904), il est en relations constantes.

Deuxième partie : Collectionneurs et mécènes

Les cinq communications qui composent la deuxième partie de l'ouvrage, « Collectionneurs et mécènes », s'attachent à décrire la constitution par différentes person-

40. Voir pour plus de détails sur ces voyageuses Y. Arasa, *Les Voyageuses d'Albert Kahn, 1905-1930 : vingt-sept femmes à la découverte du monde*, Paris, L'Harmattan, 2014 ; voir également W. Walton, « Des enseignantes en voyage : les rapports des boursières Albert-Kahn sur la France et les États-Unis, 1898-1930 », dans *Le Voyage au féminin, perspectives historiques et littéraires (XVIIIe-XXe siècles)*, sous la dir. de N. Bourguignat, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008, p. 131-149.

nalités, la portraitiste Nélie Jacquemart-André (1841-1912) avec son mari Édouard André (1833-1894), le couturier Jacques Doucet (1853-1929), le banquier Auguste Rondel (1858-1934), le diplomate Alexandre Dezos de la Roquette (1784-1868) et le professeur Jean-Jacques Luthi (1920-2015), ainsi que l'explorateur Auguste Bérard (1802-1846), de collections diverses, de mobilier, d'objets d'art, de livres et de manuscrits ou d'objets à caractère ethnographique et la transmission de ces collections à des institutions publiques, musées, bibliothèques et universités.

Nélie Jacquemart-André

Rappelant les différentes étapes de la vie de Nélie Jacquemart, peintre portraitiste reconnue qui, par son mariage, en 1881, avec le richissime Édouard André, a accédé à la sphère des plus grands collectionneurs européens, Pierre Curie rappelle qu'après le décès de son mari, en 1894, celle-ci a poursuivi les mêmes buts que ceux que son mari s'était fixés : enrichir leurs collections et en assurer la transmission à une institution qui en permettrait l'accès à « ceux qui se dévouent à l'art et à son histoire[41] ». C'est à l'Institut de France que Nélie Jacquemart-André choisit de léguer son hôtel particulier du 158, boulevard Hausmann à Paris, ainsi que le domaine de Chaalis (Oise) qu'elle avait acquis en 1902. Pierre Curie souligne que Nélie Jacquemart partage des goûts communs avec la marquise Arconati Visconti pour les arts du Moyen Âge, de la Renaissance italienne et de l'Orient et que, toutes deux, ont eu à cœur de transmettre leurs collections au public « à des fins d'éducation ». La marquise Arconati Visconti, si elle a fait de l'université de Paris sa légataire universelle en 1923 avait en effet, fait don auparavant, en 1914, de ses collections de peinture, sculptures, mobilier et objets d'art au musée du Louvre, après avoir enrichi par de nombreux dons les collections du Louvre, mais aussi celles du musée des Arts décoratifs, du musée de Sèvres et du musée Canavalet[42].

Jacques Doucet

Jacques Doucet, qui a fait fortune grâce au succès de sa maison de couture, « collectionneur dans l'âme », comme le soulignent Anne-Elisabeth Buxtorf et Isabelle Diu, a rassemblé successivement « plusieurs ensembles d'exception », s'attachant tout d'abord à collectionner des œuvres du XVIIIe siècle, puis, dans un second temps, des

41. P. Curie, « Nélie Jacquemart. Entre conte de fées et obligations sociales », p. 000-000.

42. Musée du Louvre, *Collection Arconati Visconti. Peintures et dessins, sculptures et objets d'art du Moyen Âge et de la Renaissance*, catalogue établi par G. Migeon, J.-J. Marquet de Vasselot, P. Leprieur et A. Michel, Paris, Hachette, 1917 ; voir le numéro spécial de *Beaux-Arts Magazine* publié à l'occasion de l'exposition « Marquise Arconati Visconti, femme libre et mécène », décembre 2019, p. 16-23, 31-40.

toiles de peintres modernes et des sculptures, collections qui ont été dispersées lors de ventes aux enchères[43]. Mais il est également à l'origine de la constitution de deux bibliothèques qu'il a toutes les deux léguées à l'université de Paris : la bibliothèque d'art et d'archéologie de l'université de Paris, qui constitue le noyau de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) installée dans les murs de la Bibliothèque nationale de France, et la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet, actuellement gérée par la chancellerie des universités de Paris.

C'est sans doute, comme l'indique Anne-Elisabeth Buxtorf, sous l'impulsion de son secrétaire Albert Vuaflart (1871-1927) que Jacques Doucet commença à rassembler une documentation autour des arts du XVIIIe siècle, objets de ses premiers intérêts, mais c'est après le recrutement de René-Jean (1879-1955), bibliothécaire à l'Union centrale des arts décoratifs, que « le projet devint vertigineux ». Jacques Doucet fait appel à un certain nombre d'universitaires, d'érudits ou de collectionneurs, tels Edmond Pottier (1853-1910), Salomon Reinach (1858-1932), Émile Espérandieu (1857-1939) ou Paul Perdrizet (1870-1938) pour constituer des collections d'ouvrages, mais aussi de manuscrits, de photographies, de catalogues de ventes et d'estampes[44]. Le rassemblement de ces documents s'accompagne de projets de publications et, notamment, d'un recensement bibliographique des publications dans le domaine de l'art occidental, le *Répertoire d'art et d'archéologie*, dont la publication sera poursuivie sous différents auspices jusqu'en 2007. Jacques Doucet, après l'annonce de la création d'un institut d'histoire de l'art au sein de l'université de Paris, dont la construction sera financée par deux dons successifs de la marquise Arconati Visconti pour un total de trois millions de francs, décide en 1917 de faire don de cette bibliothèque à l'université de Paris, mais l'installation de celle-ci dans les locaux de l'institut d'histoire de l'art, rue Michelet, n'interviendra qu'en 1935[45].

---

43. A.-é. Buxtorf et I. Diu, « Jacques Doucet (1823-1929) : les paradoxes d'un collectionneur mécène », p. 000-000 ; voir F. Chapon, *C'était Jacques Doucet*, Paris, Fayard, 2006 ; le titre d'une édition précédente de l'ouvrage était plus explicite : *Jacques Doucet ou l'art du mécénat, 1853-1929*, Paris, Perrin, 1996 ; voir également *Jacques Doucet, collectionneur et mécène*, sous la dir. de C. Georgel, Paris, Les Arts décoratifs/INHA, 2016.

44. Voir S. Provost, « Les bibliothèques de Paul Perdrizet », dans *Nancy-Paris, 1871-1939. Des bibliothèques au service de l'enseignement universitaire de l'histoire de l'art et de l'archéologie*, sous la dir. de D. Gallo et S. Provost, Paris, Éditions des Cendres, 2018, p. 77-118, p. 95-103 et F. Tixier, « Paul Perdrizet et la constitution d'une bibliothèque sur l'art du Moyen Âge », *ibid.*, p. 145-164, p. 152-157.

45. Voir Th. Charmasson, « « La marquise Arconati Visconti "bienfaitrice" de l'université de Paris », *op. cit.*, p. 290-292 ; sur l'installation de la bibliothèque d'art et d'archéologie dans les locaux de l'institut d'art et d'archéologie, D. Morelon, « La bibliothèque Doucet, une installation difficile », dans *L'Institut d'art et d'archéologie, Paris, 1932*, sous la dir. de S. Texier, Paris, Picard, 2005, p. 105-113.

La bibliothèque littéraire Jacques-Doucet « trouve ses racines », indique Isabelle Diu, dans la collection de livres rassemblée par Jacques Doucet entre 1914 et 1929. De même que pour la constitution des collections de sa bibliothèque d'art et d'archéologie, Jacques Doucet fait appel à des conseillers littéraires et à des bibliothécaires qui appartiennent eux-mêmes au monde littéraire. André Suarès (1868-1948), Apollinaire (1880-1918), Pierre Reverdy (1889-1960), Max Jacob (1875-1944), André Breton (1896-1966), Aragon (1897-1982), Robert Desnos (1900-1945) ou Michel Leiris (1901-1990) sont tout à tour sollicités et rétribués par Jacques Doucet pour participer à la constitution de cette collection littéraire formée de manuscrits, d'archives et de livres pour les reliures desquels Jacques Doucet fait dans certains cas appel à de jeunes relieurs comme Pierre Legrain (1889-1929) ou Rose Adler (1890-1959). Léguée par Jacques Doucet à l'université de Paris en 1929, les fonds de la bibliothèque littéraire Jacques-Doucet constituent un témoignage précieux sur l'activité littéraire du premier tiers du xxe siècle, marquée par « l'esprit nouveau », le dadaïsme et le surréalisme.

Auguste Rondel

Banquier et assureur, Auguste Rondel (1858-1934) est à « l'origine d'une collection sur les différentes activités intéressant les arts de la scène » qui constitue maintenant le cœur des collections du département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France. Mais contrairement à Jacques Doucet, dont la personnalité et les deux bibliothèques qu'il a rassemblées ont fait l'objet de recherches récentes, la personnalité d'Auguste Rondel est encore peu connue, en dehors d'un cercle restreint de spécialistes des arts du spectacle. À partir des documents conservés dans le fonds du département des Arts du spectacle, Mathilde Hallot-Charmasson retrace l'itinéraire d'Auguste Rondel et les modalités de la constitution de ses collections pour laquelle il fait appel à un vaste réseau de correspondants et d'intermédiaires regroupant des professionnels du théâtre, acteurs et actrices, metteurs en scène, auteurs dramatiques, directeurs de théâtre, mais aussi des universitaires spécialistes de l'histoire du théâtre, des bibliothécaires et des libraires de toute l'Europe, ainsi que d'autres collectionneurs et bibliophiles[46]. Auguste Rondel a également recours à l'aide de banquiers ou de diplomates appartenant à ses réseaux professionnels, familiaux ou amicaux. Comme Jacques Doucet l'avait fait pour sa bibliothèque d'art et d'archéologie, Auguste Rondel installe sa bibliothèque « théâtrale » à son domicile, à Marseille, mais la conçoit « dès sa création comme une

46. M. Hallot-Charmasson, « Auguste Rondel ou "l'art d'être mécène" », p. 000-000.

institution destinée à la conservation, mais aussi à la recherche ». Mais s'il souhaite, en donnant sa bibliothèque à l'État en 1920, combler en quelque sorte une lacune des collections publiques en ce domaine, il a sans doute également à cœur de transmettre « son œuvre bibliographique et documentaire en préservant le classement » par dossiers chronologico-thématiques qu'il a lui-même conçu. Installée dans un premier temps, en 1921, dans les locaux de la Comédie-Française, les collections d'Auguste Rondel sont transférées en 1925 dans ceux de la bibliothèque de l'Arsenal, avant le rattachement de celle-ci à la Bibliothèque nationale en 1942. Et comme Jacques Doucet l'avait fait pour la bibliothèque d'art et d'archéologie, Auguste Rondel a continué à enrichir le fonds sur ses propres deniers jusqu'à son décès en 1934.

Alexandre Dezos de la Roquette et Jean-Jacques Luthi

Au sein de la bibliothèque Sainte-Geneviève, dont le public, depuis le XIXe siècle, est constitué dans sa grande majorité d'étudiants, deux fonds spécialisés, issus de donations, ont vocation à être consultés par des chercheurs spécialistes des domaines concernés[47].

La bibliothèque nordique que présente Florence Chapuis trouve son origine dans le legs fait en 1868 par Alexandre Dezos de la Roquette (1784-1868), ancien consul de France au Danemark et en Norvège, membre de la Société de géographie, d'ouvrages, de manuscrits et de cartes marines portant sur la Scandinavie. C'est à l'amitié qui liait Dezos de la Roquette à l'administrateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Ferdinand Denis (1798-1890) que la bibliothèque Sainte-Geneviève doit d'avoir été destinataire de cet ensemble de documents qui est à l'origine « de la collection scandinave la plus importante du monde en dehors des pays concernés ».

Ce n'est en revanche qu'au cours de la seconde moitié du XXe siècle que s'est constituée progressivement, à la suite de la donation à la bibliothèque du fonds francophone de l'Union culturelle française et grâce à l'activité en ce domaine de Jean-Jacques Luthi (1920-2015), une collection de documents et d'ouvrages sur « la littérature égyptienne d'expression française qui fait l'objet de la présentation d'Anne Vergne dans la seconde partie de cette communication.

47. F. Chapuis et A. Vergne, « La naissance de deux collections étrangères à la bibliothèque Sainte-Geneviève : les dons Dezos de la Roquette et Luthi », p. 000-000 ; sur la bibliothèque Sainte-Geneviève au XIXe siècle, voir Th. Charmasson et C. Gaziello, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III *Les Bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 359-393, p. 380-381.

Florence Chapuis tout comme Anne Vergne rappellent la nécessité, pour faire connaître ces fonds spécialisés, d'entretenir des collaborations avec d'autres bibliothèques possédant des fonds de même nature et présentent les actions de valorisation entreprises pour attirer l'attention de la communauté des chercheurs sur ces richesses.

Auguste Bérard

Rejoignant les préoccupations de Florence Chapuis et Anne Vergne, Muriel Guedj, rappelle le contexte dans lequel a été effectuée la collecte des objets ethnographiques qui est à l'origine des collections conservées à la faculté des sciences de Montpellier (Hérault), collecte faite par Auguste Bérard (1802-1846) au cours des voyages d'exploration auxquels il a participé entre 1817 et 1846 sur *L'Uranie, La Coquille* puis *Le Rhin* et s'interroge sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces collections dans le cadre des enseignements dispensés aux étudiants de l'université[48].

Troisième partie : Mécénat et développement des institutions

Cette interrogation sur l'importance du mécénat et la part qu'il peut avoir dans le développement des institutions, qu'il s'agisse des institutions de conservation ou des établissements d'enseignement apparaît en filigrane dans les six communications qui figurent dans la troisième partie de cet ouvrage.

La Société des amis du musée d'ethnographie du Trocadéro

Dans la communication qu'elle consacre à la Société des amis du musée du Trocadéro, Sophie Keller souligne la diversité des attentes des différentes catégories de publics qui fréquentent le musée d'ethnographie du Trocadéro, inauguré en 1882, dans les premières années de son existence[49]. Conçu à l'origine comme un « conservatoire » pour les collections ethnographiques publiques dispersées entre plusieurs

48. M. Guedj, « Les dons d'Auguste Bérard à l'université de Montpellier. Histoire d'objets, aspects historiographiques et questions de recherche », p. 000-000 ; sur les collections universitaires et, en particulier les collections scientifiques et techniques, voir les données de l'enquête publiées par l'Office de coopération et d'informations muséales (OCIM) : OCIM, *Rapport. Collections scientifiques et techniques des universités. Structuration, gestion et valorisation*, [Dijon], Ocim, 2019, « Usages des collections », p. 28, Annexe 3 « Détail des usages des collections en fonction de la discipline, p. 46 ; pour un exemple des collections scientifiques conservées par une université, voir J. de La Noë, « Les collections scientifiques de l'université Bordeaux 1. Sciences et technologies », *In Situ. Revue des patrimoines*, nº 17, 2011 *Les Patrimoines de l'enseignement universitaire*, [en ligne], https://journals.openedition.org/insitu/839

49. S. Keller, « L'ethnographie entre philanthropie et État. L'exemple de la Société des amis du musée d'ethnographie », p. 000-000.

institutions, le musée d'ethnographie du Trocadéro est rattaché en 1928 au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et annexé à la chaire d'anthropologie de celui-ci. Avec la nomination à sa tête de Paul Rivet (1876-1958), par ailleurs secrétaire général de l'institut d'ethnologie de l'université de Paris, le musée devient « un des dispositifs de formation des jeunes ethnologues ». Mais c'est le soutien de la Société des amis du musée à laquelle Georges-Henri Rivière (1897-1985) sut intéresser différentes catégories de personnes, figures du monde artistique, nobles mécènes, personnalités du monde scientifique et du monde politique, qui permit l'enrichissement des collections, le financement des missions scientifiques, telle que la « mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti », le fonctionnement de la bibliothèque, voire la rémunération du personnel scientifique et technique[50].

La bibliothèque de Paul Meyer à l'université de Nancy

C'est afin de reconstituer, au moins en partie, les collections de la bibliothèque universitaire de Nancy (Meurthe-et-Moselle) détruites par une bombe incendiaire allemande, le 31 octobre 1918, que Basile Zaharoff (1849-1936) a acquis pour 30 000 francs la bibliothèque de Paul Meyer (1840-1917[51]). Paul Meyer, professeur suppléant puis titulaire à l'École des chartes de la chaire de philologie romane à compter de 1869 jusqu'en 1915, directeur de l'École des chartes à compter de 1882 jusqu'à sa retraite, et professeur au Collège de France de 1876 à 1902 où il était titulaire de la chaire de langue et littératures de l'Europe méridionale, ne semble pourtant pas avoir eu de liens avec la ville de Nancy[52]. C'est à la Bibliothèque nationale que sa veuve a confié une partie de ses archives et sa correspondance[53]. Catherine Angevelle-Mocellin, dans la communication qu'elle consacre à cet achat, s'interroge sur les raisons qui ont pu conduire Basile Zaharoff à l'achat de cette bibliothèque[54].

50. Sur le rôle des sociétés des amis des musées, voir ci-dessus pour le musée du Louvre, Société des amis du Louvre, Musée du Louvre, *Des Mécènes par milliers : un siècle de dons par les Amis du Louvre*, *op. cit.*, ainsi que le mémoire inédit du dossier d'habilitation de Julie Verlaine, « Arts, patrimoines et sociétés. Pour une histoire sociale des acteurs culturels au XXe siècle », soutenu le 1er décembre 2021, université Sorbonne-nouvelle-Paris 3, « Les Amis des musées. Patrimoine, mécénat et philanthropie au XXe siècle ».

51. C. Angevelle-Mocellin, « Reconstituer une bibliothèque bombardée. L'acquisition par mécénat de la bibliothèque de Paul Meyer à Nancy », p. 000-000. Voir A. Thomas, M. Prou, C. Mortet, « Paul Meyer (1840-1917) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 78, 1917, p. 429-446 ; sur son rôle d'expert lors de l'affaire Dreyfus, voir B. Joly, « l'École des chartes et l'affaire Dreyfus », t. 147, 1989, p. 611-671, p. 617-618, 669.

52. Sur les bibliothèques de Nancy, voir G. Marseille, « Des lieux pour la lecture savante. Histoire croisée des bibliothèques municipale et universitaires de Nancy du règne de Stanislas à la veille de la Seconde Guerre mondiale », dans *Nancy-Paris, 1871-1939. Des bibliothèques au service de l'enseignement universitaire de l'histoire de l'art et de l'archéologie*, *op. cit.*, p. 49-75.

53. BNF, nouvelles acq. fr. 23 955 à 23 971, 24417 à 24478.

54. Ligne à supprimer

Marchand d'armes d'origine grecque, sur la biographie duquel circulent nombre de légendes, Basile Zaharoff, s'il a fait bénéficier l'université de Paris en 1912 d'une donation d'un montant de 700 000 francs pour y créer une chaire d'aviation, ne semble pas en revanche avoir entretenu de liens avec l'université de Nancy. Catherine Angevelle-Mocellin indique que la bibliothèque ainsi acquise par l'université de Nancy, qui comporte à la fois des ouvrages généraux et des ouvrages spécialisés, grammaires, dictionnaires, monographies portant sur les sujets d'intérêt de Paul Meyer, est représentative des publications de l'époque, et que les « brochures », dont les tirés à part, classés par auteurs, qui témoignent du réseau intellectuel de Paul Meyer, mériteraient sans doute à ce titre une étude particulière.

Dons et legs à l'université de Nancy

L'université de Nancy, comme le soulignent Samuel Provost et Laurent Rollet a bénéficié, entre 1885 et 1940, de nombreux dons et legs qui ont participé à son développement dès les dernières années du XIXe siècle et ont notamment permis ou facilité la mise en place d'un ensemble d'écoles spécialisées et d'instituts techniques au sein de la faculté des sciences[55]. Les dons et legs dont ont bénéficié ces fondations, pour un montant total d'environ un million et demi de francs entre 1856 et 1939, apparaissent d'une grande diversité. Durant cette période, c'est la faculté des sciences et ses différents services, instituts techniques et laboratoires, mais aussi les bâtiments qui bénéficient de plus de la moitié de ces dons et legs qui sont pour partie sollicités, mais aussi souvent spontanés, qu'il s'agisse de dons en argent ou en nature de collections scientifiques, de matériel, de bibliothèques. Les motivations des donateurs peuvent être très diverses. Suivant les cas, il peut s'agir de rappeler le souvenir du donateur, de témoigner de son patriotisme régional ou encore de son nationalisme. La faculté des lettres, en revanche, apparaît comme le « parent pauvre » de l'université, les quelques dons et legs dont elle est destinataire consistant pour l'essentiel en dons d'ouvrages ou de collections pédagogiques.

Un ensemble d'études de même ampleur pour d'autres universités régionales permettrait sans doute de montrer l'apport des élites régionales au développement des universités de province au cours des dernières années du XIXe siècle et du premier tiers XXe siècle.

Les communications d'Alexandre Leducq, de Renaud d'Enfert et, dans un registre un peu différent, d'Alain Duplouy, portent toutes trois sur des

55. S. Provost et L. Rollet, « Dons et legs dans le développement d'une université de province : le cas de l'université de Nancy (1885-1940) », p. 000-000.

établissements d'enseignement, au sens large, qui apparaissent chacun comme ayant une identité forte, due pour partie, en ce qui concerne l'École des beaux-arts de Paris et l'École des arts décoratifs, à leur ancienneté, mais aussi, comme pour l'institut d'histoire de l'art et d'archéologie de l'université de Paris, à l'objet même de leur enseignement[56].

L'École des beaux-arts de Paris

L'École des beaux-arts de Paris, comme le rappelle Alexandre Leducq, a une double fonction : établissement d'enseignement, elle est un également un « conservatoire d'œuvres anciennes et précieuses » dont les collections ont été à l'origine constituées par les travaux des élèves[57]. À partir de l'analyse des 381 dons recensés dans les archives de l'École des beaux-arts conservées aux Archives nationales, Alexandre Leducq étudie les motivations des donateurs, anciens élèves ou anciens professeurs qui, peut-être soucieux de perpétuer leur souvenir au sein de l'école dont ils ont été membres, tout en associant leur nom à un établissement prestigieux, souhaitent participer à la formation des élèves en offrant à l'école « la documentation iconographique nécessaire » à leur instruction. Alexandre Leducq souligne cependant le rôle important tenu par les femmes, qui n'ont pas été élèves de l'établissement, dans cet enrichissement des collections, mais qui, dans de nombreux cas, sont à l'origine des donations des biens de leurs maris.

L'École – royale, nationale ou impériale – de dessin et de mathématiques

Renaud d'Enfert rappelle que « dès sa création, le recours au mécénat, par un système de souscriptions, fait partie intégrante du système de formation de l'école gratuite de dessin fondée par Bachelier (1724-1806) », devenue en 1877 École nationale des arts décoratifs[58]. Ces souscriptions, qui faisaient l'objet d'un contrat notarié, donnaient le droit aux fondateurs de placer à l'école « un ou plusieurs élèves de leur choix ». à ces fondations, viennent s'ajouter et progressivement se substituer, au cours du XIXe siècle, d'autres formes de mécénat sous forme de dons et legs.

56. Sur un sujet voisin, voir *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 43, 2021 *Des écoles d'art académiques aux écoles d'art : des collections et des lieux, un patrimoine à valoriser*, [en ligne], https://doi.org/10.4000/insitu.28402.

57. A. Leducq, « Donner et léguer à l'École des beaux-arts de Paris : "Fournir la documentation iconographique nécessaire à l'instruction des élèves" », p. 000-000.

58. R. d'Enfert, « Les fondations, dons et legs en faveur de l'École – royale, nationale ou impériale – de dessin et de mathématiques au XIXe siècle. Enjeux matériels et pédagogiques », p. 000-000 ; sur l'histoire de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, voir *Histoire de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (1766-1941)*, sous la dir. de T. Chabanne et S. Laurent, Paris, éd. EnsAD, 2004 ; voir également S. Laurent, *Les Arts appliqués en France (1851-1940), genèse d'un enseignement*, Paris, Éditions du CTHS, 1999.

Certains d'entre eux, comme le legs de l'architecte Charles Percier (1764-1838), permettent l'agrandissement des bâtiments de l'école, un prix Percier venant rappeler « la mémoire du bienfaiteur de l'école ». D'autres, comme le don que fait Louis Marie Nicolas Destouches (1788-1850) à l'école d'une collection de plus de 300 modèles en plâtre, serviront plus directement à l'enseignement. À partir de 1870, les dons et legs faits à l'établissement permettent l'attribution de prix et de récompenses aux élèves, les donateurs, fabricants, industriels ou amateurs d'art souhaitant ainsi, dans un certain nombre de cas, avoir une influence sur les contenus de l'enseignement dispensé à ceux-ci.

L'institut d'art et d'archéologie de l'université de Paris

Dans la communication qu'il consacre aux « antiquités grecques » de l'institut d'art et d'archéologie, Alain Duplouy recherche « l'origine » et analyse « le parcours » des quelque 300 pièces que comporte la collection d'antiquités grecques conservée à l'institut d'art et d'archéologie de l'université de Paris, rue Michelet, dont les dons successifs de la marquise Arconati Visconti ont permis la construction[59]. Cette collection semble avoir été constituée par les premiers titulaires de la chaire d'archéologie de la faculté des lettres de l'université de Paris, Georges Perrot (1832-1914), auquel succédèrent Maxime Collignon (1848-1917), puis Gustave Fougères (1863-1927[60]). Maxime Collignon et Gustave Fougères eurent à cœur de solliciter particuliers et institutions françaises afin de constituer une « collection pédagogique et scientifique de référence dans le cadre de l'enseignement de l'archéologie grecque en Sorbonne ». L'École française d'Athènes et son directeur Théophile Homolle (1848-1925), Paul Gaudin (1858-1921) et Gustave Fougères lui-même, ainsi que le royaume de Grèce contribuèrent ainsi à l'enrichissement de cette collection. Si Alain Duplouy souligne la valeur artistique « limitée » de ces pièces, il souhaite, en attirant l'attention sur celles-ci, « réinscrire ces objets dans l'enseignement universitaire de l'histoire de l'art et de l'archéologie grecques ».

En guise de conclusion

Si les différentes contributions rassemblées dans cet ouvrage ont mis en valeur l'importance du mécénat, sous ses différentes formes, dans l'histoire et le développement des musées et des bibliothèques tout autant que dans celui des établissements

59. A. Duplouy, « Antiquités grecques de l'institut d'art et d'archéologie. Dons en faveur de la chaire d'archéologie de l'université de Paris », p. 000-000.

60. Sur la chaire d'archéologie de la faculté des lettres de l'université de Paris, voir L. Therrien, *L'Histoire de l'art en France*, *op. cit.*, p. 234-255 ; sur les origines de l'institut d'art et d'archéologie, *ibid*., p. 287-310.

d'enseignement supérieur de toute nature, la contribution de Jean-François Dubos et Constance de Courrèges d'Agnos détaillant les modalités de la campagne de mécénat qui a permis l'acquisition par la bibliothèque du Service historique de la Défense (SHD) du rouleau de l'ordre de bataille de Vélez-Malaga, attire l'attention sur un exemple récent d'enrichissement des bibliothèques publiques, déjà utilisé par le musée du Louvre, par un appel à un mécénat collectif et participatif, venant en complément d'un financement institutionnel insuffisant[61].

61. J.-F. Dubos et C. de Courrèges d'Agnos, « "Opération Vélez-Malaga". Un mécénat inédit à la bibliothèque du Service historique de la Défense », p. 000-000 ; voir également C. de Courrèges d'Agnos, J.-F. Dubos et S. Lecrosse, « Le numérique au service de l'exceptionnel à la bibliothèque du Service historique de la Défense : le rouleau de l'ordre de bataille de Vélez-Malaga », *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 42, 2020 *Imagerie numérique et patrimoine culturel ; représentation et transmission des connaissances*, [en ligne], https://doi.org/10.4000/insitu.27236.